

**COMMUNE DE TALMAS
80260**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 SEPTEMBRE 2004**

Sous la présidence de Monsieur Patrick BLOCKLET, Maire

Etaient présents : MM. BORDET, ROUSSEL, PREVOT Samuel, LOMBARD, DEBUYSSCHER, Mme LEBEGUE, MM. MACEWKO, PREVOST Christian, VAN DEN EYNDE

Etaient absents : M. FREY – excusé ; pouvoir à M. BLOCKLET
MM. BEUVIN, Mme DHEILLY, M. TOULEMONDE (non excusés)

Secrétaire : M. MACEWKO

1°) Salle socioculturelle et sportive

Avancement des travaux

Le gros-œuvre est en cours ; il s'achèvera fin Septembre. Le chantier actuel présente un avancement de travaux d'une quinzaine de jours.

Avenant n° 1 au lot n° 1 – gros-œuvre

Suite aux travaux supplémentaires engendrés par la composition du sous-sol lors de la réalisation des fondations, un avenant au marché négocié s'est avéré obligatoire. La commission d'appel d'offres s'est donc réunie le 11 Août dernier et a émis un avis favorable, les travaux complémentaires s'avérant indispensables.

Le conseil municipal valide la décision de la commission et autorise le maire à signer les avenants futurs si le cas se présente.

Lot n° 9 – sols résine

La Sté RINOL qui avait soumissionné a été reprise, le 5 Juillet dernier, par la Sté PLACEO qui a confirmé par courrier sa volonté d'exécuter le marché et souhaité connaître les modalités d'agrément de sous-traitant.

Un courrier en date du 5 Août a donc été envoyé à cette société afin qu'elle apporte quelques renseignements quant à ses références, etc.... Aucune réponse n'est parvenue à ce jour. Il sera peut-être nécessaire de relancer un appel d'offres pour ce lot n° 9 suivant la procédure du marché négocié.

Desserte en électricité

Est à la charge du S.I.E.R.

Fourniture de l'électricité

Une mise en concurrence sera réalisée le moment opportun.

Lot n° 14 – chauffage

Un cahier d'échantillons a été fourni par A.D. THERMIC. Il sera soumis au bureau d'études HEXA INGENIERIE qui a réalisé l'étude du chauffage.

Etat des paiements effectués

Des factures ont été réglées pour un montant de 165 461.74 €

Des acomptes de subventions (Etat, Conseil Régional, Conseil Général) ont été versées, s'élevant à 129 891 €auxquels s'ajoutent les restes à réaliser au 31/12/2003 (181 757 €).

Il n'y a donc pas lieu pour le moment de débloquer des crédits sur la ligne budgétaire prévue au BP 2004.

2°) Plan Local d'Urbanisme

La numérisation du cadastre a été réalisée. Un CD a donc été transmis au bureau d'études TRACES URBAINS chargé du dossier.

Des réunions de travail se tiendront le mercredi matin à partir de mi-October.

Les dépenses relatives à l'étude du P.L.U. ont été inscrites à l'article 2031 du B.P. 2004. Conformément à la nouvelle réglementation, il y a eu lieu de les transférer à l'article 208. Le conseil municipal émet un avis favorable.

3°) Réhabilitation de l'église et mise en sécurité de la chapelle de Val de Maisons

Réponses aux demandes de subventions :

- Etat, au titre de la D.G.E. : pas de crédits en 2004
- Conseil Général : attribution de 17 977 €(34 % des travaux)

Le conseil municipal décide dans l'immédiat de :

- représenter le dossier DGE en 2005
- demander des devis de mise en sécurité de la chapelle de Val de Maisons (corniche côté mare). En fonction des estimations, une décision sera prise.
- Elaguer les arbres à proximité de la chapelle

Chantier CONCORDIA

14 Jeunes de pays différents encadrés par 2 animateurs ont procédé pendant trois semaines à la restauration d'une partie des soubassements de l'église.

Les travaux eux-mêmes sont satisfaisants. Quant à l'animation, elle a pu se dérouler dans de bonnes conditions grâce aux habitants qui ont apporté leur concours pour les déplacements, les denrées alimentaires, etc...

Le bilan d'ensemble est donc très satisfaisant, l'expérience pourra être renouvelée.

4°) RN 25 – matérialisation au sol de 3 passages pour piétons

Le dossier de demande de subvention déposé au titre des amendes de police est toujours en attente de réponse. Il est basé sur un coût estimatif de travaux de 1000 €HT. Sans l'arrêté de subvention, il est impossible de réaliser les travaux, sous peine de son annulation.

5°) Projet d'aménagement de l'école communale

Une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Régional via Bocage-3Vallées dans le cadre du plan triennal pour les travaux de cantine, garderie, médiathèque, bibliothèque.

La première phase de travaux qui concerne le remplacement des préfabriqués fait actuellement l'objet d'un projet qui sera étudié par la commission des bâtiments.

M. le Maire soulève le problème d'accueil des enfants à la cantine scolaire depuis la rentrée (effectif en croissance chaque année, atteignant à présent environ 40 rationnaires par jour). Dans l'immédiat, il est donc impossible d'accueillir de nouveaux enfants, ce qui entraîne des problèmes pour certaines familles dont les deux parents travaillent.

La situation va être étudiée dans les prochains jours afin de trouver une solution dans les plus brefs délais.

6°) Demande de raccordement au réseau de distribution électrique d'une résidence ruelle Goubet

M. le Maire relate les faits existants : trois permis de construire ont été acceptés

- 1982 : pour un abri de jardin et garage
- 1985 : extension abri de jardin
- 1986 : buanderie

En 1985, il était indiqué sur l'arrêté de permis de construire que la construction ne devait pas être utilisée à usage de résidence secondaire.

La propriété a été vendue en Juin 2004 ; le nouveau propriétaire a décidé d'utiliser les bâtiments comme résidence principale. Il y habite avec son épouse et son bébé. Il a donc demandé en mairie le raccordement en électricité, utilisant actuellement un groupe électrogène.

M. le Maire a sollicité auprès du SIER le coût de l'alimentation en électricité. La Fédération Départementale d'Electricité a fourni une estimation :

- coût H.T. des travaux : 11 500 €
- TVA : 2 254 €
- Aide du SIER: 8 625 €
- **Participation communale : 2 875 € (prévue d'être prise en charge par le propriétaire)**

Toutefois, le président du SIER a demandé la copie des arrêtés de permis de construire où il a constaté que la construction ne devait pas être utilisée à usage de résidence secondaire et donc encore moins à usage de résidence principale. Il a donc refusé d'attribuer l'aide du SIER.

Un débat s'est alors engagé entre les conseillers afin de savoir si :

- la commune prenait à sa charge complète le raccordement : il a été répondu non à l'unanimité
- le propriétaire décidait de prendre en charge les frais complets d'électrification afin de dégager financièrement la commune : 8 voix CONTRE (MM. Bordet, Roussel, Prévot Samuel, Lombard, Debuysscher, Mme Lebègue, MM. Prévost Christian, Van Den Eynde), le terrain étant en zone NC du P.O.S. (zone non constructible), 2 voix POUR (M. Blocklet + pouvoir de M. Frey) pour le bien-être de la famille, et 1 abstention (M. Macewko)

Le conseil pense que le nouveau propriétaire devrait se rapprocher de son vendeur et du notaire afin de les informer de cet état de fait.

7°) S.I.A.E.P. de Naours : demande d'adhésion de la commune de Montonvillers

La commune de Montonvillers a demandé à adhérer au SIAEP de Naours par délibération du conseil municipal en date du 14 Mai 2004.

Par délibération du 22 Juin 2004, le comité syndical du SIAEP a accepté de prendre en charge l'emprunt en cours du service d'eau de la commune de Montonvillers, représentant une annuité d'environ 2 342 € et s'est prononcé en faveur de son adhésion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'adhésion par 8 voix POUR (MM. Blocket, Roussel, Prévot Samuel, Lombard, Debuysscher, Prévost Christian, Van Den Eynde + pouvoir de M. Frey), 2 voix CONTRE (Mme Lebègue, M. Macewko), 1 abstention (M. Bordet).

8°) Projet d'aménagement de la RN 25 sur les territoires des communes de Poulainville, Talmas, La Vicogne et Beauval : mise à deux voies de la RN 25 depuis le PR 9800 de la rocade Nord-Est au PR 11315 du giratoire de Poulainville au territoire de Poulainville ; doublement d'un créneau de dépassement du PR 13530 au PR 15627 de la Ferme Bellevue au sud de Villers Bocage au territoire de Poulainville ; mise aux normes du créneau de dépassement de la Vicogne du PR 21635 au PR 23100 au territoire de Talmas et du PR 23100 au PR 23425 au territoire de la Vicogne ; reprofilage de la RN 25 au lieu-dit le Vert Galant au territoire de Beauval

Autorisation de pénétrer dans les propriétés privées : arrêté préfectoral du 29/10/2003

9°) Bilan du C.L.S.H. 2004

Très positif : satisfaction des enfants et des parents quant à l'encadrement (6 animateurs + 1 directrice), aux activités et sorties.

Le bilan financier est inférieur au budget prévisionnel.

Les évolutions possibles à envisager : service de cantine et inscriptions à la journée.

M. Samuel Prévot fait part de la demande (en fin de centre) de deux animatrices qui auraient souhaité être rémunérées pour la garderie (environ 30 € par animateur pour 5 semaines). Le conseil municipal a décidé pour des raisons administratives de ne pas réserver une suite favorable à leur demande mais s'engage à étudier la requête pour le CLSH 2005.

10°) Concours 2004 des villes et villages fleuris

Félicitations écrites du président du Conseil Général, du président du jury de l'Office de Tourisme Corbie-Bocage 3 Vallées, de la présidente du jury du Comité Régional du Tourisme de Picardie et du maire d'une commune du Doullennais.

11°) Communauté de Communes du Bocage et de l'Hallue

- Rapport d'activités 2003 : à disposition en mairie

- Convention cadre de coopération 2003/2004 avec le Conseil Général : elle a pour objet de définir le partenariat entre le C.Général et le territoire représenté par la Communauté de Communes. Elle présente les modalités de mise en œuvre de la politique territoriale du Département en appui des orientations de développement du territoire. Elle est mise en place dans le cadre de l'expérimentation d'une nouvelle politique d'accompagnement et de soutien des projets de développement du territoire 2003/2004. Un comité technique de concertation est mis en place.

12°) "Restaurants du Cœur" : demande de subvention

Le conseil municipal décide d'allouer une subvention de 100 €

13°) Questions diverses

- a) **Stage de secourisme suivi par 4 agents communaux** : coût : 120 € (30 € par agent). Le conseil municipal décide de prendre à la charge de la commune cette formation et décide d'allouer une subvention de 120 € à l'association ADPC Secourisme et Sauvetage de Doullens qui a mis à disposition un moniteur, M. Roussel ayant contribué bénévolement à la formation.
- b) **Demandes d'occupation du terrain de football par :**
 - une équipe de football du "Carbone Lorraine"
 - le Football Club de Rubempré

A.S. Talmas Picardie ne possédant plus d'équipe seniors, le terrain se trouve partiellement disponible. De ce fait, il est possible de répondre favorablement aux demandes précitées.

Le conseil municipal décide la mise à disposition du terrain pour :

- Le Carbone Lorraine, moyennant une participation de 1000 € pour la saison 2004/2005
- Le FC de Rubempré, moyennant une participation de 30 € par match (le dimanche après-midi). M. le maire prendra contact avec le maire de Rubempré afin de connaître le montant de la subvention allouée par la commune à cette association.

Une convention sera signée avec les utilisateurs.

- c) **Transport transcommunautaire de déchets : fumier de volaille belge – arrêté préfectoral du 19/08/2004** : épandage permis sur les parcelles ZA 15 et 16 sises à Talmas, de M. François LAMBERTYN

M. Christian Prévost demande s'il existe une réglementation relative à l'enfouissement des fientes, déplorant actuellement les mauvaises odeurs. M. le maire se renseignera.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Talmas, le 9 Septembre 2004

Le Maire – P. BLOCKLET